

D E M A N D E

pour être admis au vote par correspondance

(doit parvenir sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schifflange le **lundi 04 mars 2019 au plus tôt et le jeudi 02 mai 2019 au plus tard.**
En cas d'envoi à l'étranger, la demande doit parvenir au plus tard le mardi 16 avril 2019)

Je soussigné(e)
(nom et prénoms) (profession)

né(e) à , le
(lieu de naissance) (date de naissance)

domicilié(e) à
(code postal, localité, rue, no)

email (facultatif) N° de téléphone (facultatif)
demande à être admis(e) au vote par correspondance lors des

élections européennes du 26 mai 2019.

Le demandeur qui réside à l'étranger doit impérativement produire une copie de son passeport luxembourgeois en cours de validité !!

Le Luxembourgeois domicilié(e) à l'étranger déclare en outre sous la foi du serment ne pas être déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale !!

Adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation :

Rue et n° :

Code postal -

Localité :

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

, le

(signature)